

COMPTE RENDU

Webinaire du Réseau De Lutte contre la Précarité Energétique (RRLPE) 18 novembre 2024

Rappel du cadre de mise en place du réseau

Ce réseau fait suite au Réseau Régional Energie et Précarité (RREP) mis en place entre 2008 et 2016 suite à la création du réseau RAPPEL, le Réseau des Acteurs contre la Pauvreté et la Précarité Energétique dans le Logement.

Co animé par les associations ECOPOLENERGIE et LOUBATAS ainsi que par le centre Norbert Elias (CNRS HESS), il a permis d'éditer un guide présentant les différents visages de la précarité énergétique, la liste des acteurs régionaux et les actions phares en PACA.

Depuis 2016, la réglementation a changé, de nouveaux acteurs et dispositifs ont vu le jour. Pourtant la précarité énergétique n'a jamais été aussi présente en région. La transition écologique quant à elle ne peut se faire en laissant les plus précaires de côté, elle doit être juste et solidaire.

Le réseau qui voit le jour aujourd'hui s'inscrit dans le cadre des mesures nationales des Pactes de solidarité et des contrats locaux de solidarité qui entendent lutter contre la précarité énergétique en prêtant une attention particulière sur le repérage des situations, la réalisation de diagnostics complets et la mise en place de solutions concrètes.

Le Pacte se décline localement dans un rassemblement d'acteurs d'où l'importance de ce réseau qui entend décroisonner le monde de l'habitat et du social en

rassemblant ses acteurs pour trouver des réponses concrètes à des problématiques locales.

L'objectif de ce réseau est de mettre en avant des dispositifs performants en région et leurs référents afin de ne plus perdre de temps lorsque l'on souhaite :

- Améliorer ses pratiques,*
- Trouver des solutions à des questionnements précis,*
- Mettre en place de nouvelles actions.*

Présents lors du webinaire du 18 novembre 2024:

38 participants

Animatrices :

Yolande ESKENAZI, Commissaire à la lutte contre la pauvreté auprès du Préfet de la région PACA,

Anne-Claire BEL, Vice-Présidente déléguée à la Transition écologique de la CRESS PACA.

Pourquoi rénover thermiquement des logements ?

- Pour améliorer le confort thermique des occupants
- Pour protéger la santé des habitants
- Pour réduire les dépenses énergétiques
- Pour que la transition énergétique soit juste et solidaire

La préoccupation des acteurs de l'habitat comme celle des acteurs du social est de contribuer à améliorer les conditions de vie des habitants les plus précaires.

Quels sont les freins rencontrés ?

- Un coût des travaux important pour les habitants (diagnostics + chantier)
- Des délais d'instruction parfois très longs
- L'insuffisante prise en charge financière de l'accompagnement
- Une inégalité de traitement des habitants face à la rénovation thermique selon leur lieu de vie (département, secteur diffus ou programmé)
- Des réglementations financières parfois opaques
- Des difficultés de plus en plus importantes pour obtenir des aides financières au titre des avances de frais et restes à charge

APPORT DES PARTICIPANTS

Dans un premier temps, les témoins échangent avec les participants sur les difficultés de leurs métiers.

Les difficultés rencontrées sur les territoires varient d'un département à un autre en région.

Dans le Var, les délais inhérents aux demandes de subventions Anah sont particulièrement longs et problématiques pour accompagner correctement les habitants. Ce qui n'est pas le cas dans les Alpes Maritimes ou les Bouches du Rhône où les délais sont beaucoup plus courts. Pour autant, les témoins ont observé un allongement des délais d'instruction des dossiers sur tous les territoires.

L'interprétation de la réglementation financière de l'Anah semble également différente d'un département à l'autre.

Yolande Eskenazi et Anne-Claire Bel proposent d'organiser une rencontre régionale entre un représentant de l'Anah centrale et les opérateurs Anah locaux afin de clarifier ces situations. Cette proposition est accueillie avec enthousiasme.

La question des différentes réglementations financières auxquelles sont confrontés les opérateurs Anah est également abordée. Le manque de dialogue régulier entre les différents financeurs de programmes de rénovation et les opérateurs associatifs de l'habitat en charge d'accompagner les publics précaires complexifie l'élaboration des plans de financement prévisionnels.

La question de la réflexion des programmes de rénovation au regard des budgets des ménages est posée. Le reste à vivre est-il pris en compte ? Le coût des rénovations ne fragilise-t-il pas les ménages ?

Les 3 témoins évoquent travailler avec les habitants la question de leur budget et réaliser des plans de financements prévisionnels en conséquence. Les structures font intervenir des binômes avec des compétences complémentaires (par exemple, une conseillère habitat en charge de l'approche administrative, socio-économique et un technicien pour Soliha ; une chargée d'ingénierie juridique et financière et un technicien pour les compagnons bâtisseurs Provence).

Pour Soliha plus précisément, des diagnostics socio-économiques des ménages sont réalisés pour anticiper les besoins de financements complémentaires et la question de l'avance de trésorerie. L'assistance à maîtrise d'ouvrage n'est en outre prise en charge qu'en secteur programmé et non en diffus, ce qui est problématique.

Plusieurs plans de financements sont élaborés pour simuler les différentes possibilités techniques explorées et expliquer les restes à charges qui se présenteraient aux habitants.

Dans un second temps la question des avances de trésorerie et de reste à charge est abordée.

Les avances de l'Anah ne sont pas systématiques et parfois le délai de versement est long. En outre, le versement du solde est réalisé sur la base de factures acquittées ce qui généralise les problèmes de trésorerie tout au long de la rénovation et fragilise par ailleurs les professionnels du bâtiment qui acceptent de se soumettre à ce processus de paiement.

Une pratique à diffuser à Région est mise en avant : certaines collectivités abondent les subventions Anah même en secteur diffus, ce qui diminue le reste à charge des habitants.

La question du montant du reste à charge est posée.

Pour Citémétrie, le reste à charge moyen est de 5 500 € pour des programmes de travaux à hauteur de 20 000 €.

Pour les Compagnons Bâisseurs Provence, le reste à charge est le plus souvent nul. Il est souvent fait appel pour un même dossier à l'Anah, Provence Eco Rénov, les aides de stop exclusion énergétique, la Fondation Abbé Pierre, la Sacicap et un fonds travaux du Mouvement Compagnons Bâisseurs. La durée d'un accompagnement est d'environ 3 ans.

Les 3 opérateurs soulignent l'importance de la Sacicap qui propose des prêts à taux 0 et de la Fondation Abbé Pierre.

Anne-Claire Bel qui s'est entretenue avec la Sacicap Provence avant le Webinaire informe les membres du réseau sur la structure a décidé de réorienter ses aides en direction des copropriétés dégradées et qu'il a été conseillé de prendre attache avec la Sacicap PACA. Elle propose de recueillir des informations complémentaires afin de les indiquer dans le compte rendu à rédiger.

Informations complémentaires aux échanges du webinaire

La SACICAP de Provence n'a pas suspendu définitivement son accompagnement des propriétaires occupants mais oriente son accompagnement en priorité sur les copropriétés en difficulté sur 2024/2025.

Aussi pour chaque dossier, les opérateurs peuvent la solliciter, et une réponse sera apportée au cas par cas uniquement.

La SACICAP de Provence va se rapprocher de Procivis PACA pour échanger sur la situation.

Pour joindre les témoins sur le sujet

- Nina LESTRADE:

Citémétrie Alpes Maritimes Var, 07 81 08 84 64

Contact: nina.lestrade@citemetrie.fr

- Martine TOURRE-ANDREANI:

Soliha Var, 06 21 82 08 03

Contact: m.tourre-andreani@solihha.fr

- Patricia SAPOR:

Compagnons Bâisseurs Provence, Bouches du Rhône, 06 69 13 97 20

Contact: p.sapor@compagnonsbatisseurs.eu

VOUS SOUHAITEZ AVOIR PLUS D'INFORMATIONS SUR UN DES SUJETS

ABORDES, N'HESITEZ PAS A PRENDRE CONTACT AVEC NOS TEMOINS !

A l'issue de l'intervention des 3 témoins, le sujet du prochain webinaire est discuté. Il est choisi collectivement et portera sur la question de l'incitation des bailleurs à rénover leurs logements.

PROCHAIN WEBINAIRE

Lundi 16 décembre 2024

De 13h30 à 14h30

Thématique : Comment inciter les bailleurs à rénover leurs logements ?